

Compte rendu de l'audience FNEC FP FO 35 – DASEN

Mercredi 19 juin 2013

La FNEC FP FO 35 a rencontré le DASEN d'Ille et Vilaine le mercredi 19 juin 2013. La délégation était composée de Mostafa BOULIL, secrétaire départemental de la FNEC FP FO, Didier GAILLARD, secrétaire départemental adjoint du SN FO LC (2nd degré) et de Sylvain VERMET, secrétaire départemental du SNUDI FO 35 (1^{er} degré).

Nous avons demandé à aborder les points suivants :

- carte scolaire : préparation de la rentrée dans le 1er et le 2nd degré : présentation de dossiers d'établissements et d'écoles,
- affectations des TRS (décharges et compléments de service dans le premier degré) à la rentrée 2013,
- organisation du service des titulaires remplaçants de la brigade départementale dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires,
- scolarisation des élèves en situation de handicap : état des notifications MDPH non appliquées : combien d'élèves en attente de place en CLIS, ULIS, IME, ITEP, en attente de suivi SESSAD ou de suivi individuel (AVS) ?
- INEAT/EXEAT : quelles possibilités d'intégration en Ille et Vilaine ?
- recrutement des assistants d'éducation,

La question des remplacements que nous souhaitions également évoquer n'a pu l'être faute de temps. Nous y reviendrons de toute façon d'ici la fin de l'année. Nous avons pu néanmoins en discuter indirectement à travers la question de l'affectation des TRS.

Carte scolaire

Nous avons présenté les situations qui nous ont été communiquées, et qui n'avaient pas fait l'objet d'une attention particulière lors du CTSD de février.

Il est évident que les prévisions qui avaient servi de base au projet de carte scolaire élaboré en février vont être très largement dépassées. Le DASEN nous a indiqué qu'il prenait note de ces situations et qu'il demanderait aux IEN de regarder de près l'évolution des effectifs dans ces écoles.

Pour le SNUDI FO, un comptage devra être réalisé dans toutes ces écoles. Nous demandons au DASEN de répondre aux demandes d'ouverture.

Dans le second degré, le travail est en train de se faire : certaines situations présentées par le SN FO LC sont déjà repérées. Par rapport aux besoins en ASEN signalés, le DASEN nous a indiqué que le ministère accordait, nationalement une dotation supplémentaire de 30 000 contrats aidés, qui assureront en priorité l'accompagnement des élèves en situation de handicap, mais pourront également être affectés à d'autres missions. La dotation départementale n'est pas connue, et la liste des établissements qui pourraient en bénéficier n'est pas arrêtée.

Recrutement des assistants d'éducation

Comme chaque année, se pose la question des AVS-EVS arrivant en fin de contrat. **La position de la FNEC n'a pas varié : les missions sont pérennes, cela nécessite l'arrêt du recours à des contrats aidés (CUI : contrat unique d'insertion) et la création d'un corps de la fonction publique pour accomplir ces missions, avec des personnels formés, qualifiés.**

En attendant, la FNEC FP FO revendique la reconduction de tous les EVS-AVS qui le demandent.

Le DASEN rappelle qu'il ne peut pas juridiquement prolonger ces contrats. Par contre il donne la priorité aux AVS recrutés en CUI pour les recrutements sur des contrats de droits public. Seulement le rapport n'est pas très favorable (1 droit public pour 3 CUI). Toutes les demandes sont étudiées.

Affectation des TRS

Le DASEN a confirmé ce qu'il avait annoncé en CAPD, à savoir, que l'an prochain il affecterait les 153 contractuels (dotation départementale) issus du concours 2013-2 sur des quarts de décharge de direction et des compléments de 75%. En conséquence, les TRS qui accomplissent ce service seront, dans des proportions que le DASEN ne peut encore déterminer avec précision, affectés, pour une partie de leur service, sur la brigade départementale de remplacement.

Le SNUDI FO 35 a exprimé au DASEN la colère, l'écœurement des TRS.

Les collègues qui sont nommés sur ces postes difficiles, souvent choisis par défaut, en attendant de pouvoir obtenir un poste fixe, attente qui peut durer plusieurs années, estiment, à juste titre, avoir été maltraités dans cette affaire, qui vient dégrader des conditions de travail déjà pénibles.

Le SNUDI FO 35 a porté les revendications qui ont été exprimées lors des deux réunions d'information organisées par le syndicat :

- **demande de compensation au regard du préjudice subi, en terme de points de barème pour le prochain mouvement (la situation de cette année étant assimilée, dans ses effets, à une mesure de carte scolaire),**

- demande de transparence dans les affectations : organiser la possibilité de formuler des vœux précis sur des regroupements, dès le premier mouvement, comme cela peut se faire dans certains départements, permettant ainsi des affectations plus précoces,
- demande d'une plus grande stabilité, d'une meilleure prise en compte de la distance avec le domicile,
- exigence de la garantie de retour sur les regroupements actuels dans un an,
- exigence du maintien sur la circonscription.

Les TRS auraient également souhaités être informés par la hiérarchie, et non par les directeurs ou la presse syndicale. Ils s'interrogent sur la nécessité qu'il y aurait à affecter les contractuels avant les titulaires. Ils se demandent enfin si l'administration ne pourrait pas demander à l'ensemble des TRS, ce qui nécessiterait de les réunir, lesquels seraient volontaires pour exercer une partie de leur service en tant que brigade.

Pour sa part, le SNUDI FO a rappelé qu'il s'était opposé à la distinction entre remplaçants et déchargeants, qui avait conduit à ce que ces derniers perdent le bénéfice de l'ISSR. Nous avons demandé le retour à la situation antérieure, et donc le versement de l'ISSR aux TRS.

Réponses du DASEN : elles sont en demi-teinte. Il est conscient de la difficulté créée, mais la situation s'impose à lui. Il n'a pas réuni les TRS parce qu'il n'avait aucune information précise à leur communiquer, mais il n'exclut pas de le faire à la rentrée. Il n'est pas en mesure aujourd'hui de dire dans quelles proportions les TRS seront amenés à faire des remplacements, **mais il s'engage à ne les employer que dans leur circonscription (sauf situation exceptionnelle).**

Il s'engage également sur la durée du dispositif : un an. En septembre 2014, les TRS retrouveront les regroupements actuels, dès lors qu'ils sont reconduits (règle actuelle).

Le DASEN s'est également engagé à regarder la possibilité de mettre en place un système permettant de faire des vœux. Il semblerait que l'obstacle soit technique. Pourquoi, dans ce cas certains départements le font-ils ?

En revanche, il est opposé à l'attribution de points de barème.

Pour le SNUDI FO 35, si le DASEN répond positivement à nombre de demandes, il n'y a pas de raison de lâcher sur l'obtention de points. Le DASEN n'a pas répondu sur l'ISSR.

Le SNUDI FO 35 propose donc une nouvelle réunion le mercredi 26 juin à 9h30 dans ses locaux, à Rennes.

Organisation du service des titulaires remplaçants (cette catégorie incluant les TRS)

Il s'agissait pour nous de demander si des principes clairs avaient été arrêtés, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, pour faire en sorte que ces personnels n'effectuent pas plus que leurs obligations de service.

Le DASEN s'est voulu rassurant : **« je n'obligerai personne à faire plus que ce qu'il doit, quitte à me trouver en difficulté sur les remplacements »,** nous a-t-il déclaré, ajoutant **« on va essayer d'être pragmatiques, et d'affecter à la semaine sur le même type d'organisation. »**

En clair, pas question d'effectuer un remplacement un mercredi matin, si on effectue un remplacement sur une école à 4 jours le reste de la semaine.

Ceci dit, nous avons fait remarquer que certains remplacements ne couvrent pas nécessairement une semaine complète. Dans ce cas, il demandera aux services administratifs d'ouvrir, pour chaque remplaçant un compte-temps. Pour ceux qui n'auraient pas effectué toutes leurs heures, il n'obligera pas à les faire, pour ceux qui dépasseraient, la récupération reste à définir.

Réunion titulaires remplaçants (TRS, brigades, Z.I.L.), mercredi 26 juin 2013 à 9h30, dans les locaux du SNUDI FO, à Rennes

Scolarisation des élèves en situation de handicap

Les Unions départementales FO de Bretagne ont décidé d'interpeler l'ARS (Agence Régionale de santé), responsable des places dans tout le secteur médico-éducatif (IME, ITEP, SESSAD) et sanitaire, sur la situation catastrophique dans les départements de l'Académie.

L'IEN ASH nous a donc dressé un état de la situation du département :

Actuellement, ce sont **81 élèves** qui sont soit en attente d'IME ou d'ITEP, soit sans solution. Les chiffres ne sont véritablement arrêtés qu'en octobre.

En octobre 2012, le nombre d'élèves en attente d'IME, d'ITEP ou dans le secteur sanitaire s'élevait à **142 (correspondant à 30 accompagnements par des AVS, 1 ULIS ½ en collège et 2 CLIS).**

L'ARS a ouvert 20 places en IME, mais qui correspondent en réalité à un redéploiement de places de SESSAD.

336 élèves sont en attente de suivi SESSAD.

Tout ceci conduit à allonger les listes d'attente en CLIS et en ULIS, et à dépasser les effectifs recommandés dans ces structures, ou à recruter des AVS (30 en 2012-2013) pour l'accompagnement dans les classes ordinaires.

Pour ce qui relève de l'éducation Nationale, il y a :

- 514 élèves scolarisés en CLIS, et 36 élèves en attente. Cela tient également en partie au fait que la MDPH notifie en continu (dernières notifications prises en compte, le 6 juin).
- 304 élèves scolarisés en ULIS collège, 45 en attente, soit 15 de plus que l'an dernier alors que 30 places ont été créées. Là encore oriente massivement et en continue dans ces structures, mouvement que l'E.N. ne peut suivre.
- 72 élèves scolarisés en ULIS lycée, aucune liste d'attente.
- 1836 notifications d'accompagnements individuels par des AVS, couvertes à 96% (soit 70 notifications non honorées, essentiellement pour des raisons d'interruption de contrat).

On le voit, la situation reste très tendue, avec comme conséquences une détérioration des conditions de travail dans les classes, et des centaines d'élèves qui ne bénéficient pas des conditions de scolarisation adaptées à leurs besoins. Cela ne peut plus durer.

Il y a urgence à revoir totalement ce qui dans la loi du 11 février 2005 relève de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les postes statutaires nécessaires pour garantir aux élèves des conditions de scolarisation adaptées à leurs besoins doivent être créés, y compris pour l'accompagnement individuel, les classes et structures spécialisées ouvertes, ainsi que les places en établissements spécialisés.

INEAT – EXEAT

Pour ce qui concerne les exeat, le DASEN d'Ille et Vilaine les accorde automatiquement.

Le SNUDI FO se bat pour le respect du droit à mutation pour tous les collègues. Il a défendu les dossiers qui lui avaient été transmis lors du groupe de travail ministériel fin, début juin. 208 collègues y avaient obtenu satisfaction. Aujourd'hui, des centaines de collègues restent séparés de leur conjoint ou vivent des situations médicales ou sociales extrêmement graves. Le SNUDI FO 35 a défendu les dossiers qui lui ont été confiés.

Le DASEN n'a pas pu répondre sur les situations précises. Il les a notées et nous a indiqué qu'il procéderait à quelques intégrations, en nombre limité, et qu'il regarderait, comme les années précédentes, les plus urgentes.

Déménagement pour cause de travaux dans les écoles rennaises

Le SNUDI FO 35 a été saisi d'une situation pour le moins étrange : la ville de Rennes, lorsqu'elle programme des travaux dans les écoles, demande aux enseignants d'effectuer, sur leur temps personnel, une tâche qui relève pourtant strictement de ses attributions, à savoir la mise en carton du matériel de classe. Devant le refus des collègues d'une école d'effectuer seul(e)s cette tâche, la ville de Rennes a feint l'étonnement. Elle a pourtant, devant la détermination de l'équipe enseignante, accepté de mettre des agents municipaux à disposition pour aider à ce travail. De son côté, l'Education Nationale a accepté que la moitié de la Journée de solidarité y soit consacrée.